

Chers parents,

Vous avez choisi d'inscrire votre enfant au lycée privé catholique Notre Dame de la Merci et nous vous en remercions. Dans le sillage de ses fondatrices, les sœurs de l'Enfant Jésus Nicolas Barré, le défi toujours d'actualité de notre établissement est celui d'accompagner chaque élève pour l'amener à exprimer sa personnalité et à exploiter tout son potentiel.

Conscients et concernés par les enjeux de ce monde en transition, les lycéens d'aujourd'hui se mobilisent, s'engagent et nous interpellent. Ils veulent prendre leur place. Ils veulent faire leur part. Ils veulent être les acteurs de ce changement. Nous nous devons de les encourager, de les accompagner et de les former.

Notre équipe éducative, convaincue que l'éducation est un levier puissant pour le bien commun et la réalisation de chacun s'engage avec conviction dans les missions qui lui sont confiées pour que vos enfants trouvent chez nous les conditions nécessaires à cet engagement et à leur réussite.

Nous vous souhaitons à tous de bonnes vacances et, par anticipation, une bonne année scolaire.

Annick DEPOUES,  
Chef d'établissement

Jordi VICENS,  
Directeur Pédagogique

## I - ORGANISATION DE LA RENTREE SCOLAIRE

### ACCUEIL DES ELEVES

<b>CLASSES DE SECONDE</b>	Elèves internes : lundi 4 septembre 2023 à 11h00 Tous les élèves : lundi 4 septembre 2023 de 13h30 à 16h00 Accueil par le professeur coordonnateur et visite de l'établissement.
<b>CLASSES DE PREMIERE GENERALE ET CLASSES DE PREMIERE ET TERMINALE ST2S</b>	Elèves internes : lundi 4 septembre 2023 à 9h30 Tous les élèves : lundi 4 septembre 2023 de 10h30 à 12h30
<b>CLASSES DE TERMINALE GENERALE</b>	Elèves internes : lundi 4 septembre 2023 à 8h00 Tous les élèves : lundi 4 septembre 2023 de 9h00 à 11h00

Les cours débiteront, selon l'emploi du temps, le **MERCREDI 6 SEPTEMBRE 2023**

### DOCUMENTS A REMETTRE LE JOUR DE LA RENTREE

<b>ELEVES DE SECONDE</b>	- Un chèque de 50 € minimum pour l'ouverture du compte restauration de l'élève à l'ordre du lycée La Merci en précisant son nom et son prénom au dos du chèque. - Un chèque de 73,50 € pour l'achat de la calculatrice à l'ordre de <b>JARETTY</b> (Cf. liste de fournitures).
<b>ELEVES INTERNES</b>	Document « Internat ». Un chèque de caution de 100 € à l'ordre du lycée La Merci.

### DATES A RETENIR (Sauf modification le jour de la rentrée).

<b>REUNIONS D'ACCUEIL PARENTS</b>	Seconde 1 à 6	Mardi 12 septembre 2023 à 18h
	Seconde 7 à 12	Jeudi 14 septembre 2023 à 18h
	Première 1 à 6	Jeudi 7 septembre 2023 à 18h
	Première 7 à 11 et ST2S	Lundi 11 septembre 2023 à 18h
	Terminale 1 à 6	Lundi 18 septembre 2023 à 18h
	Terminale 7 à 11, ST2S	Mardi 19 septembre 2023 à 18h

## II – INFORMATIONS DIVERSES

### ECOLE DIRECTE

La plateforme Ecole Directe permet aux parents et aux élèves le suivi de la scolarité (emploi du temps, notes, cahier de texte, absences/retards), la consultation de l'agenda (événements, conseils de classe, réunions...), la réception de communiqués et le téléchargement de documents administratifs et comptables (certificats de scolarité, bulletins semestriels, factures). Toutes les informations concernant la scolarité de votre enfant vous seront communiquées par ce biais et il est de votre responsabilité d'en prendre connaissance. Cette plateforme sera ouverte au 4 septembre 2023.

### AFFECTATION DES ELEVES

A ce jour les classes sont constituées et non modifiables. Aucun changement de classe ne sera effectué.

### HORAIRES D'OUVERTURE DU LYCEE

Lundi, mardi, jeudi de 7h30 à 18h30

Mercredi de 7h30 à 17h30

Vendredi de 7h30 à 18h00

### PARC A VELOS ET TROTTINETTES

Un parc à vélos et trottinettes (pas de vélos électriques) est disponible à l'intérieur du lycée.

Nombre de places très limité. Les élèves de Seconde et de Première en 2022/2023 qui bénéficiaient déjà du dispositif sont prioritaires.

Les professeurs coordonnateurs donneront l'information aux élèves le jour de la pré-rentrée.

Aucune demande ne sera prise en compte avant la rentrée le mercredi 6 septembre, premier jour de cours. Priorité donnée aux élèves qui viennent tous les jours.

### MANUELS SCOLAIRES

La carte Jeune Région est à demander ou à renouveler au plus tôt sur le site [www.carthejeune.laregion.fr](http://www.carthejeune.laregion.fr) pour pouvoir bénéficier des avantages proposés par la Région Occitanie (manuels scolaires, réduction sur LoRdi).

Les manuels scolaires sont fournis par la Région. La remise des livres s'effectuera au lycée à la rentrée. En fin d'année, l'élève devra restituer l'ensemble des manuels qui lui ont été confiés.

### SITE INTERNET ET RESEAUX SOCIAUX

L'actualité, l'agenda, l'annuaire interne... sont en ligne sur le site internet du lycée.

Vous pouvez suivre l'actualité du lycée sur Youtube et Instagram (LaMerciMontpellier).

### RESTAURATION

Pour les élèves déjà scolarisés dans l'établissement en 2022/2023, il est toujours possible de recharger la carte de restauration à distance via le portail de rechargement [PopAndPay](#).

#### Première connexion :

→ Code site : LAMERCI

→ Code provisoire : sur la carte de lycéen de votre enfant, sous le code barre

→ Mot de passe : retaper votre identifiant

→ Pop&Pay va alors vous demander de saisir une adresse mail et un mot de passe : cette adresse mail devient votre nouvel identifiant.

### DEVOIRS D'ETE

Des ressources pour travailler les Mathématiques pendant les vacances sont disponibles sur le site du lycée ([www.lamer-ci.com](http://www.lamer-ci.com), page d'accueil, Montpellier, « Focus »).

## III – RAPPELS SUR LE REGLEMENT INTERIEUR

Pour assurer à tous une vie collective harmonieuse et respectueuse de chacun, voici quelques rappels du règlement intérieur que nous vous invitons à relire en intégralité sur le site internet de l'établissement :

- **Tenue vestimentaire** : L'élève se présente au lycée dans une tenue adaptée aux activités scolaires, correcte et décente. Dans le cas contraire, il pourra être renvoyé au domicile.
- **Absences** : Toute absence doit être signalée et **justifiée sur Ecole Directe ou par lettre manuscrite** au retour de l'élève, avant la reprise des cours. Si tel n'est pas le cas, elle sera mentionnée sur le bulletin scolaire comme absence injustifiée.
- **Usage du portable** : Il convient de rappeler que l'usage du portable est toléré dans la cour du lycée et au foyer.
- **Retards** : Tout élève en retard sera retenu une heure le jour-même après son dernier cours de la journée quel que soit le motif.

## FOURNITURES SCOLAIRES - CLASSES DE SECONDE

### LISTE DE FOURNITURES

Chaque professeur donnera des informations concernant sa discipline à la rentrée.

### OUTIL NUMERIQUE

Tous les élèves doivent disposer d'un outil numérique, ordinateur portable\* ou tablette, dès les vacances de la Toussaint.

#### \*Configuration à titre indicatif pour un ordinateur portable :

- Processeur : Intel Core i3, voire i5
- Système : Windows 10
- Ecran : 11.6" dalle tactile en option
- RAM : 6 Go
- Disque dur : SSD 256 Go ou hybride
- Carte Son
- Carte réseau : Ethernet/wifi 1ghz
- Autonomie : 10 heures

### FOURNITURES MATHEMATIQUES

#### Calculatrice programmable :

Les élèves qui ne disposent pas d'une calculatrice TI 83 premium CE peuvent bénéficier d'un achat groupé par le lycée.

Un chèque d'un montant de 73,50 € à l'ordre de JARETTY devra être remis au professeur coordonnateur le jour de la pré-rentrée pour valider la commande.



## LE MOT DE L'APEL - LYCEE NOTRE DAME DE LA MERCI

Bonjour,

Vous connaissez peut-être l'APEL, l'Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre. Vous y avez déjà adhéré, auquel cas nous vous en remercions, sinon, il est encore temps !

Le rôle d'une APEL est de représenter les parents d'élèves auprès de l'établissement en prenant en compte leurs préoccupations en termes d'orientations, de choix de spécialités, de Parcoursup et de la vie au sein du lycée.

Les membres du Conseil d'Administration de l'APEL sont en lien régulier avec le Chef d'établissement, sur de multiples sujets soit au niveau général ou individuel.

L'équipe de parents bénévoles de l'APEL œuvrent à l'organisation d'actions concrètes avec la communauté éducative du lycée Notre Dame de la Merci. Les principales réalisations de cette année scolaire ont été :

- La participation à la journée portes ouvertes du lycée
- Le soutien aux projets de l'établissement
- La mobilisation pour la « Montpellier Reine », course caritative qui permet de récolter des fonds pour la lutte contre le cancer du sein
- La formation aux gestes de premiers secours pour les élèves du lycée
- L'organisation d'ateliers et jeux de rôle pour la préparation des oraux
- Le soutien aux actions éducatives du lycée
- La coordination avec les actions de l'APEL Académique
- La participation aux conférences et débats afin de représenter les parents d'élèves

D'autres actions sont encore à inventer afin d'accompagner au mieux les élèves du lycée, nous avons besoin de vous.

Le renouvellement du Conseil d'Administration de l'APEL s'effectue chaque année et nous faisons donc appel à votre engagement au sein de l'équipe et aussi pour nous aider en fonction de votre disponibilité à l'organisation des différentes activités.

Venez rejoindre notre équipe dynamique dès la rentrée à l'occasion de l'Assemblée Générale, et participez à la vie de l'APEL dans un esprit convivial.

N'hésitez pas à nous contacter via le courriel de l'Apel : [apel@lamerici.com](mailto:apel@lamerici.com)

Cordialement,  
Le bureau et son conseil d'administration



## Formation aux gestes de premiers secours

Chers parents,

L'association des parents d'élèves (APEL) du Lycée Notre Dame de la Merci organise une formation aux gestes de premiers secours. En effet, il nous a paru important que les jeunes puissent bénéficier de cette formation de base.

Cette formation, qui est reconnue à l'échelle nationale, aboutit à la délivrance de l'attestation de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1). Elle est assurée par Rescue 34, une association de secouristes agréée par les services de l'Etat. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site <http://secourisme34.fr/home.html> .

Il est prévu de former 12 groupes de 10 élèves en 6 sessions dans les locaux du Lycée La Merci. Le nombre de place est limité. Le stage a une durée minimale de 7 heures et se déroule de **09h00 à 17h00** environ avec une pause d'une heure pour le repas (non compris dans le stage). Il est important de noter qu'aucune sortie ne peut être autorisée le jour du stage et qu'il est indispensable de prévoir un panier repas.

Le coût de la formation est pris en charge par la Région Occitanie dans le cadre de la carte jeune région.

Les dates proposées sont les suivantes :

- Le 14/10/2023
- Le 02/12/2023
- Le 20/01/2024
- Le 16/03/2024
- Le 30/03/2024
- Le 04/05/2024.

**A noter** : le nombre de places étant limité, les premiers inscrits auront en priorité leur choix n°1 (puis 2, etc...). Les bulletins d'inscriptions doivent être remis à la vie scolaire.

---

### Bulletin d'inscription : formation PSC1 2023/2024

Nom :

Prénom :

Classe :

Date et lieu de naissance :

Adresse postale :

Adresse email :

N° de téléphone (élève et parents) :

N° d'identifiant de la Carte jeune

Je souhaite inscrire mon enfant à la formation PSC1

Dates préférées (dans l'ordre de priorité) :

Nom et Signature

## **EXTRAIT DU PLAN PARTICULIER DE MISE EN SECURITE (PPMS)**

**Année scolaire 2023-2024**

### **ALERTE METEO : VIGILANCE ORANGE**

Grande vigilance mais pas de mesure spécifique sauf avis donné par le rectorat et/ou la préfecture.  
Pas de suspension des transports scolaires par anticipation → Les cours sont assurés

### **ALERTE METEO : VIGILANCE ROUGE AVANT LE DEBUT DES COURS (pendant la nuit)**

- Suspension des transports.
- Les élèves restent à leur domicile mais l'accueil devra être assuré au lycée : les personnels doivent se rendre sur leur lieu de travail sauf à se mettre en danger. Ils se mettent à la disposition du chef d'établissement ou son représentant. En cas d'impossibilité de se déplacer, les personnels contactent la cellule de crise.
- Le lycée est ouvert.

### **ALERTE METEO : VIGILANCE ROUGE AVEC ELEVES PRESENTS DANS L'ETABLISSEMENT**

- Suspension des transports.
- Mise en place immédiate du PPMS (Plan particulier de mise en sûreté) par le chef d'établissement ou son représentant.
- Les élèves et les personnels restent dans l'établissement sauf consigne claire du chef d'établissement ou de son représentant.
- Les élèves doivent être gardés dans l'établissement jusqu'à un retour sans risque à leur domicile.
- Chaque personnel est tenu de rester à son poste pour aider à la mise en place du PPMS : mise à la disposition de la cellule de crise pour sécuriser les élèves, les lister, les encadrer, les héberger jusqu'à la fin de l'alerte.
- Seul le préfet peut donner une autorisation de retour anticipé : le chef d'établissement ne peut pas prendre la décision d'un retour anticipé des élèves à leur domicile sans un accord officiel.
- Les élèves sont en sécurité au lycée : ne pas circuler, ne pas encombrer les réseaux et se tenir informé via le site internet du lycée et la radio (France Bleu Hérault 101,1 FM).
- Seuls les parents et/ou les responsables légaux sont habilités à récupérer en personne les élèves s'il n'y a pas eu de décision de confinement.

### I – INFORMATIONS DE RENTREE

ACCUEIL DES INTERNES	
<b>NIVEAU SECONDE</b>	<p><b>Lundi 4 septembre 2023 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 11h00 : installation à l'internat, 7 rue Montcalm.</li> <li>- Déjeuner libre. Le service de restauration ne sera pas ouvert.</li> <li>- 13h30/16h00 : accueil au lycée par le professeur coordonnateur et visite de l'établissement.</li> </ul> <p><b>Les élèves de Seconde sont accueillies à l'internat à partir du mercredi 6 septembre 2023.</b></p> <p>Mercredi 6 septembre 2023 : début des cours.</p>
<b>NIVEAU PREMIERE</b>	<p><b>Lundi 4 septembre 2023 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 9h30 : installation à l'internat, 7 rue Montcalm.</li> <li>- 10h30/12h30 : accueil au lycée par le professeur coordonnateur.</li> </ul> <p><b>Les élèves de Première sont accueillies à l'internat à partir du mercredi 6 septembre 2023.</b></p> <p>Mercredi 6 septembre 2023 : début des cours.</p>
<b>NIVEAU TERMINALE</b>	<p><b>Lundi 4 septembre 2023 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 8h00 : installation à l'internat, 7 rue Montcalm.</li> <li>- 9h00/11h00 : accueil au lycée par le professeur coordonnateur.</li> </ul> <p><b>Les élèves de Terminale sont accueillies à l'internat à partir du mercredi 6 septembre 2023.</b></p> <p>Mercredi 6 septembre 2023 : début des cours.</p>

### II – TROUSSEAU

Apporter le trousseau le jour de l'installation : quelques cintres, nécessaire de toilette, peignoir éponge et drap de bain, alèse, drap housse (90 cm), couette, housse de couette, oreiller, taie d'oreiller, cadenas, lampe de bureau.

### III – REGLEMENT DE L'INTERNAT

**L'inscription d'une élève à l'internat vaut, pour elle-même, comme pour sa famille, adhésion aux dispositions du présent règlement.**

#### PREAMBULE

Le lycée Notre Dame de la Merci accueille chaque année quatre-vingts internes. Le séjour en internat n'est possible que si chacune respecte un certain nombre de règles conçues tant pour la sécurité des personnes que pour une vie collective harmonieuse favorable au travail.

L'internat est un service rendu aux élèves et à leurs familles. Il ne constitue nullement un droit. Faisant partie intégrante du lycée, toutes les dispositions du règlement intérieur s'y appliquent.

Tout manquement à ces principes peut faire l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive sur décision du chef d'établissement.

#### INSTALLATION DES INTERNES

Au moment de l'installation des internes en début d'année scolaire, les parents ou personnes responsables remettent aux surveillantes :

- le document Internat signé (adhésion au règlement de l'internat, autorisation d'hospitalisation, autorisation de sortie)
  - un chèque de caution de 100 €.
- L'attribution des chambres relève exclusivement de l'établissement et aucune demande de la part des

parents ne sera suivie d'effet, en particulier le jour de l'installation.

## OUVERTURE DE L'INTERNAT

L'internat est ouvert du lundi soir au vendredi matin. La présence des élèves y est obligatoire tous les soirs de la semaine. Toute demande d'absence exceptionnelle doit être présentée par écrit ou par mail (internat@lamerici.com) aux CPE avant 17h **impérativement**.

Après accord des parents, les élèves de Seconde ont une autorisation de sortie jusqu'à 17h45 le mercredi uniquement, les élèves de Première et de Terminale jusqu'à 17h45 tous les jours.

Les élèves sont autorisées, sur demande des familles en début d'année scolaire, à quitter le lycée le mercredi après la classe pour y revenir le jeudi matin.

Toute sortie dont peut bénéficier une interne se déroule sous l'entière responsabilité des parents (ou la sienne si elle est majeure), à partir du moment où elle quitte l'établissement jusqu'à son retour.

L'internat est fermé pendant les week-ends, les jours fériés et les vacances scolaires. L'établissement peut être amené à accueillir des groupes extérieurs pendant ces périodes, il sera alors demandé de libérer provisoirement la chambre.

### Dépôt des sacs et valises

- le lundi matin de 7h30 à 8h : à l'internat 7 rue Montcalm.

- le vendredi avant leur départ ou en cas d'arrivée en cours de semaine : dans le local du lycée prévu à cet effet.

Il est recommandé de munir les sacs de cadenas pour éviter les vols.

Pendant la semaine, les sacs et valises vides doivent être rangés sur les armoires pour faciliter le ménage des chambres.

## REGLES DE VIE DANS L'INTERNAT

### Présence des surveillantes

Trois surveillantes sont affectées à l'internat, dont deux sont présentes toute la nuit.

Elles disposent d'une chambre au même titre que les élèves, mangent avec elles et sont les garantes d'une ambiance propice au travail et au calme. Les surveillantes présentes la nuit sont plus particulièrement chargées d'assurer la sécurité, de faire respecter l'extinction des lumières et le silence et

de prendre toutes les dispositions lorsqu'une élève est malade.

### Etude surveillée

Les lundis, mardis et jeudis, les internes vont en étude surveillée obligatoire<sup>1</sup> dans des salles réservées à cet effet :

- les Seconde et Première de 17h45 à 19h15.
- les Terminale de 17h45 à 19h30.

### Horaires

Seconde et Première	Terminale
6h45 lever	
7h15 départ pour le lycée	
7h30 - 7h55 petit-déjeuner*	
17h20 - 17h45 temps libre	
17h45 - 19h15 étude surveillée obligatoire sauf mercredi soir	17h45 - 19h30 étude surveillée obligatoire sauf mercredi soir
19h15 - 19h45 repas puis départ pour l'internat	19h30 - 20h repas puis départ pour l'internat
19h45 - 21h30 douches, temps libre	20h - 21h30 douches, temps libre
22h extinction des lumières	

\*L'établissement fournit un petit déjeuner composé de : 1 fruit, 1 laitage, 1 boisson chaude (thé, café, chocolat), 1 jus de fruit, confiture, beurre, tartines de pain et céréales.

Le mercredi, l'internat est ouvert et accessible aux internes à partir de 13h avec retour obligatoire à 17h45. Le CDI du lycée est également ouvert le mercredi de 13h à 17h.

Il est strictement interdit d'accéder aux dortoirs en dehors des heures d'ouverture.

Lors de sorties exceptionnelles organisées par les enseignants, le retour doit avoir lieu au plus tard à 21h30. En cas de sortie dépassant cet horaire, la famille de l'interne organisera sous sa responsabilité son hébergement en dehors de l'internat.

L'accès à l'internat est réservé aux seules internes.

### Respect du voisinage

La musique est tolérée dans la mesure où cela ne gêne pas le travail des camarades de chambre. Les téléphones portables doivent être mis sur vibreur et



les communications doivent cesser à 22h. Il est strictement interdit de jeter des objets par les fenêtres.

### ***Respect des locaux***

Chaque interne veillera pendant l'année à conserver en l'état le mobilier mis à sa disposition.

Il est interdit de déplacer le mobilier.

De même, pour préserver l'état des murs, seuls les crochets prévus spécifiquement pour accrocher tableau, pêle-mêle ou autre objet décoratif doivent être utilisés.

Chaque élève, le jour de son arrivée, doit remettre un chèque de caution de 100€, non encaissé qui sera restitué à la fin de l'année scolaire si aucune dégradation n'est constatée. En début et en fin d'année un état des lieux est réalisé. Des contrôles seront réalisés en cours d'année. Toute dégradation constatée entraîne le paiement de la réparation ou du remplacement. L'élève responsable est passible d'une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'internat.

### ***Hygiène et propreté***

Pour faciliter le travail du personnel de service, il est demandé aux internes :

- tous les jours : de laisser le sol dégagé, de rincer les douches et les lavabos après usage, de vider les poubelles des chambres,
- le vendredi : de débarrasser le dessus des bureaux et de monter les chaises sur les lits pour un nettoyage plus approfondi.

Chaque interne est responsable de la propreté de sa chambre pendant la semaine. Du matériel de ménage peut être mis à disposition.

Il est demandé d'apporter une lampe de bureau, une alèse imperméable, un drap housse, une couette assortie d'une housse, un oreiller et une taie d'oreiller. Les draps doivent être changés tous les quinze jours.

Ne sont pas autorisés : les tapis et la nourriture dans les chambres.

### ***Cigarettes et alcool***

Il est strictement interdit de fumer et d'introduire ou de consommer de l'alcool ou des produits stupéfiants.

### ***Sécurité***

La préparation et/ou la cuisson de toute nourriture, l'introduction ou l'utilisation de tout appareil à flamme vive, bougie, encens et tout appareil de chauffage sont absolument proscrites.

Le déclenchement de l'alarme incendie doit être suivi de l'évacuation immédiate de toutes les élèves. Dans ce cas, il est interdit d'évacuer en sous-vêtements (prévoir peignoir et chaussons).

Il est déconseillé d'apporter des objets de valeur ou des sommes d'argent : l'établissement n'est pas responsable en cas de vol ou de perte. L'élève se munira d'un cadenas (de préférence à chiffres) pour fermer son armoire.

## Document Internat (à remettre le jour de la rentrée)

NOM ET PRENOM DE L'ÉLÈVE .....	
Classe .....	
NOM DE LA PERSONNE RESPONSABLE .....	
Téléphone portable .....	Téléphone fixe .....

### I - ADHESION AU REGLEMENT DE L'INTERNAT DU LYCEE NOTRE-DAME DE LA MERCI

L'inscription d'un élève à l'internat du lycée Notre-Dame de La Merci vaut pour lui-même comme pour sa famille, adhésion au présent règlement\* et engagement de s'y conformer pleinement.

Madame, Monsieur, .....  
ont pris connaissance du **REGLEMENT DE L'INTERNAT\*** du Lycée Notre-Dame de La Merci.  
\* voir document joint.

### II - AUTORISATION D'HOSPITALISATION

Je soussigné.....  
demeurant .....

responsable légal, autorise l'établissement Notre-Dame de La Merci à prendre, le cas échéant, toutes mesures utiles pour une opération chirurgicale d'urgence ou pour une hospitalisation.

n° d'immatriculation à la Sécurité Sociale du responsable légal : .....  
de l'élève : ..... Date de naissance de l'élève : .....

#### **IMPORTANT**

Si on ne peut me joindre, personne à prévenir :

Nom.....

Lien avec l'élève : ..... Téléphone portable : .....

#### **Préciser si l'élève est sujet à :**

- des allergies médicamenteuses : .....
- des crises de spasmophilie ou tétanie.
- suit un traitement spécifique (joindre l'ordonnance) : .....

### III - AUTORISATION DE SORTIE

Je soussigné.....  
responsable légal,

- |  |                              |                              |
|--|------------------------------|------------------------------|
| 1) autorise ma fille à sortir tous les jours entre 12h et 13h25 (Seconde)      | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| 2) autorise ma fille à sortir en fin de demi-journée (Première et Terminale)   | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| 3) autorise ma fille à sortir le mercredi jusqu'à 17h45 (Seconde)              | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| 4) autorise ma fille à sortir du mercredi après les cours jusqu'au jeudi matin | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| 5) n'autorise aucune sortie  | <input type="checkbox"/>     |                              |

A.....le.....

Signature des parents ou du responsable légal

Signature de l'élève